



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 4 novembre 2016

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Lancement du projet urbain "Coeurs de village, coeurs de Métropole / Fontanil-Cornillon".

Délibération n° 4

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

Le quatre novembre deux mille seize à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **124**

Présents :

Bresson : REBUFFET – **Brié et Angonnes :** BOULEBSOL, CHARVET de la n°7 à la n°48, pouvoir à BOULEBSOL de la n°1 à la n°6 – **Champ sur Drac :** NIVON, MANTONNIER – **Champagnier :** CLOTEAU de la n°1 à la n°36, pouvoir à MANTONNIER de la n°37 à la n°48 – **Claix :** OCTRU de la n°1 à la n°3, de la n°32 à la n°48, pouvoir à STRECKER de la n°4 à la n°31, STRECKER – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX – **Domène :** SAVIN, LONGO – **Echirolles :** JOLLY, MARCHE de la n°1 à la n°31, pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°32 à la n°48, MONEL, LEGRAND, LABRIET de la n°1 à la n°35, pouvoir à BALDACCHINO de la n°36 à la n°48, PESQUET, SULLI – **Eybens :** MEGEVAND, BEJAJI – **Fontaine :** DUTRONCY, THOVISTE, TROVERO, BALDACCHINO – **Gières :** DESSARTS, VERRI – **Grenoble :** D'ORNANO, SALAT, BURBA, PELLAT FINET, BERANGER, CHAMUSSY, CAZENAVE, PIOLLE, MARTIN de la n°13 à la n°48, pouvoir à DATHE de la n°1 à la n°12, SABRI de la n°1 à la n°5, de la n°30 à la n°48, pouvoir à BERTRAND de la n°6 à la n°29, CAPDEPON de la n°4 à la n°48, pouvoir à FRISTOT de la n°1 à la n°3, MACRET de la n°1 à la n°3, pouvoir à RAKOSE de la n°4 à la n°48, GARNIER, BOUZAIENE, KIRKYACHARIAN, CLOUAIRE de la n°4 à la n°48, pouvoir à HABFAST de la n°1 à la n°3, JULLIAN de la n°1 à la n°8, pouvoir à CLOUAIRE de la n°9 à la n°48, BERTRAND, RAKOSE, FRISTOT, LHEUREUX, HABFAST de la n°1 à la n°35, pouvoir à BERTRAND de la n°36 à la n°48, DATHE, CONFESSON de la n°13 à la n°48, pouvoir à MARCHE de la n°1 à la n°12, BOUILLON, MONGABURU, JACTAT de la n°1 à la n°12, pouvoir à BOUZAIENNE de la n°13 à la n°48, DENOYELLE de la n°1 à la n°12, pouvoir à MEGEVAND de la n°13 à la n°48 – **Herbeys :** CAUSSE – **Jarrie :** BALESTRIERI, GUERRERO – **La Tronche :** SPINDLER de la n°4 à la n°48, pouvoir à CARDIN de la n°1 à la n°3, WOLF – **Le Fontanil-Cornillon :** DUPONT-FERRIER, DE SAINT LEGER – **Le Gua :** MAYOUSSIER de la n°13 à la n°48, pouvoir à CLOTEAU de la n°1 à la n°12 – **Meylan :** CARDIN, ALLEMAND-DAMOND de la n°1 à la n°12, de la n°24 à la n°48, pouvoir à LONGO de la n°13 à la n°23, PEYRIN de la n°4 à la n°48, pouvoir à ALLEMAND-DAMOND de la n°1 à la n°3 – **Miribel Lanchâtre :** M. GAUTHIER – **Montchaboud :** FASOLA – **Mont Saint-Martin :** VILLOUD – **Murianette :** GRILLO – **Notre Dame de Commiers :** MARRON – **Notre Dame de Mesage :** TOÏA de la n°4 à la n°48, pouvoir à MANTONNIER de la n°1 à la n°3 – **Noyarey :** ROUX de la n°1 à la n°32, pouvoir à SUCHEL de la n°33 à la n°48, SUCHEL de la n°13 à la n°48, pouvoir à GUIGUI de la n°1 à la n°12 – **Poisat :** BURGUN, BUSTOS – **Le Pont de Claix :** GRAND, FERRARI, DURAND – **Proveysieux :** RAFFIN de la n°12 à la n°48, pouvoir à GUERRERO de la n°1 à la n°11 – **Quaix en Chartreuse :** POULET – **Saint Barthélémy de Séchilienne :** STRAPPAZZON de la n°1 à la n°31, pouvoir à CARDIN de la n°32 à la n°48 – **Saint Egrève :** KAMOWSKI, BOISSET, HADDAD – **Saint Georges de Commiers :** GRIMOUD, BONO – **Saint Martin d'Hères :** GAFSI, QUEIROS de la n°1 à la n°28, pouvoir à TROVERO de la n°29 à la n°48, VEYRET de la n°1 à la n°28, pouvoir à LEGRAND de la

n°29 à la n°48, RUBES de la n°1 à la n°28, pouvoir à SULLI de la n°29 à la n°48 OUDJAUDI , ZITOUNI de la n°1 à la n°31, pouvoir à GRAND de la n°32 à la n°48 – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER de la n°4 à la n°48, pouvoir à PERINEL de la n°1 à la n°3, PERINEL – **Saint Paul de Varcès** : CURTET – **Saint Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sarcenas** : LOVERA – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Sassenage** : BELLE, COIGNE, BRITES – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN – **Seyssins** : HUGELE, MOROTE – **Varces Allières et Risset** : CORBET, BEJUY – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : A. GARNIER, RAVET – **Venon** : GERBIER de la n°1 à la n°31, pouvoir à BIZEC de la n°32 à la n°48 – **Veurey-Voroize** : JULLIEN de la n°4 à la n°12, pouvoir à NIVON de la n°1 à la n°3, de la n°13 à la n°48 – **Vif** : GENET, VIAL – **Vizille** : AUDINOS, BIZEC.

Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Grenoble : JORDANOV pouvoir à BURBA, SAFAR pouvoir à LISSY, BERNARD pouvoir à OUDJAUDI – **Saint Martin d'Hères** : CUPANI pouvoir à ZITOUNI de la n°1 à la n°31, pouvoir à VERRI de la n°32 à la n°48 – **Saint Paul de Varcès** : RICHARD pouvoir à CURTET.

Mme Geneviève BALESTRIERI a été nommée secrétaire de séance.

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Le 29 janvier 2016, Grenoble-Alpes Métropole a engagé la démarche de projets urbains « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole », porteuse d'une approche d'ensemble en matière de mobilités, de qualité des espaces publics, de développement économique, de soutien au commerce, en synthèse de projet urbain. Ce dispositif a vocation à s'appuyer sur les spécificités des territoires constituant la Métropole, qu'ils soient urbains, péri-urbains, ruraux ou montagnards, pouvant ainsi se décliner sous forme de « Cœurs de village, cœurs de Métropole » par exemple.

Après avoir engagé cette démarche sur Grenoble, il est aujourd'hui proposé d'engager un même dispositif sur la commune de Fontanil-Cornillon.

Projet « Cœurs de village, cœurs de Métropole / Fontanil-Cornillon »

Origine du projet :

L'arrivée de la ligne E du tramway en juillet 2015 représente une opportunité majeure de développement pour la commune du Fontanil-Cornillon comme pour la Métropole. Les notions de distance s'amointrissent entre la zone urbaine et la périphérie plus rurale. A proximité de l'axe, une mutation foncière a ainsi débuté avec l'émergence de plusieurs projets immobiliers.

Afin de conserver son identité et sa qualité de vie, la commune du Fontanil-Cornillon a souhaité dès le début du projet de tramway revaloriser et piétonniser son centre-village.

Pour conforter ce projet urbain, la commune a organisé un référendum décisionnel le 21 octobre 2012 sur le sujet de la piétonisation du centre bourg. 54,38% des personnes se sont exprimées favorablement pour ce projet, avec un taux de participation de 51,45%.

Cette piétonisation est déjà organisée tous les dimanches matin lors du marché.

Enjeux / Objectifs :

Ce projet vise à piétonniser le tronçon central de la Grande Rue du Fontanil-Cornillon et une partie de deux rues adjacentes, permettant ainsi de créer un cœur piéton dans la zone la plus dense de la commune.

Pour faciliter l'accès à ce cœur de ville piéton, le projet s'appuie par ailleurs sur l'amélioration des cheminements piétons depuis le tramway et le bon fonctionnement des parkings existant en périphérie comme celui du tout nouvel Espace associatif qui est intégré dans cette zone piétonne.

Ce fonctionnement apaisera le centre village pour l'instant perturbé par du transit routier indésirable et favorisera les mobilités douces, ce qui améliorera la vie du quartier.

Les commerces bénéficieront de l'effet apaisé et pourront en profiter pour installer un espace extérieur conséquent.

Le patrimoine bâti du centre village sera mis en valeur avec des possibilités de végétalisation des pieds de façade par exemple.

Les grandes lignes du projet urbain :

- Ce projet a une forte résonance avec le nouvel « Espace associatif » livré par la commune en 2016 (comprenant une grande salle festive de 400 m², une salle de danse de 215 m², de salles d'activités...) auquel la Métropole a participé financièrement pour la création des espaces publics et d'environ 70 places de stationnement ;
- Il s'inscrit dans le cadre de la démarche Métropole apaisée qui a pour but d'inciter à l'utilisation de la marche, des transports en commun et du vélo ;
- Il intègre dès à présent une étude sur le stationnement automobile et la réorganisation du plan de circulation qui a débuté en septembre 2016 ;
- Il prévoit la création d'un espace piéton, non accessible à la circulation automobile, par la mise en œuvre d'un dispositif physique de bornes aux périphéries de la zone concernée à l'automne 2017 ;
- Il sera l'occasion d'étudier l'équipement et le réaménagement des espaces publics du cœur de la commune selon des modalités qui restent à étudier et à définir ;
- Il devra valoriser et mettre en valeur le patrimoine de la ville.

Une étroite collaboration sera organisée entre la Métropole et la commune du Fontanil-Cornillon pour le pilotage de ce projet.

Après examen de la Commission Mobilités du 14 octobre 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- décide le lancement du projet urbain « Cœurs de village, cœurs de Métropole / Fontanil-Cornillon », selon les modalités telles que détaillées ci-dessus.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 10 novembre 2016.